

Monsieur Frédéric VAYSSE Secrétaire Régional de l'UNSA Education

Α

<u>Réf</u> : FV/MB N°160 - 2012 Objet : contrat aidé Monsieur le Préfet de Région Languedoc-Roussillon

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la situation vécue par les personnes employées en contrat aidé dans l'Education Nationale.

En effet, ces contrats de travail cessent au 30 juin 2012. A ce jour, rien n'est annoncé quant à leur reconduction.

Dans l'hypothèse, probable, où le Gouvernement décidera de poursuivre le dispositif, certaines personnes concernées vont se trouver dans une situation inextricable si la relance de ce type de contrats intervient après le 30 juin.

En effet, les personnes disposant encore de droits ne pourront pas prétendre à une prolongation de leur contrat puisqu'il y aura eu rupture.

C'est pourquoi, je sollicite de votre haute bienveillance la prolongation exceptionnelle audelà du 30 juin de ces contrats.

Cette mesure, de bon sens, concourra à un meilleur fonctionnement de notre système scolaire et à une gestion plus humaine de la situation des personnes concernées.

Dans l'attente d'une décision rapide, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Secrétaire Régional Frédéric VAYSSE

UNSA Education Languedoc-Roussillon BP 9027 - 34041 MONTPELLIER Cedex 1

<u>Tel</u>: 04-67-64-69-50 - <u>Port</u>: 06-12-92-34-91 - <u>Fax</u>: 04-67-64-26-94 - <u>Mail</u>: ur-languedoc.roussillon@unsa.org